**COMPTE RENDU CTP**

**DU JEUDI 31 MAI 2012**



**QUESTIONS DE L’ADMINISTRATION :**

**Approbation du procès-verbal du CTP du 23 février 2012 :**  Procès verbal approuvé à l’unanimité.

**Modification des horaires de travail des ATSEM :** Mme MAITRE propose de retirer la question de l’ordre du jour, car il reste plusieurs points à voir. Un CTP se réunira pour parler de cette question.

**Modification de l’Organigramme de la Direction des Sports et de l’Animation :** Va être intégré à ce service, le service des Relations Extérieures.

**Modification de l’Organigramme de la Direction de la Population et de la Santé :** Le service Relations Extérieures sort de cette direction. Le gardiennage de la mairie sera géré par le service population. Le service d’accueil standard, physique et téléphonique est rattaché à la Direction Générale. La gestion du pool automobile est transférée aussi à la Direction Générale des Services. Les Élus du personnel affiliés SUD demandent à l’administration si les modifications proposées auront un impact sur les effectifs des services évoqués, du fait de l’augmentation de la charge de travail. L’administration nous répond que pour le moment c’est à effectifs constants. Mr RENARD dit qu’en effet, il faut rester vigilant, et qu’il regardera le moment venu s’il y a un besoin particulier. En ce qui concerne le poste pour le pool automobile, l’administration souhaite proposer le poste à un agent qui est en reclassement. Pour le service gardiennage, il est transféré au service population à l’essai.

**Modification de l’Organigramme de la Direction Générale des Services :**  Le service pool automobile et l’accueil en général est rattaché à ce service. Les organisations syndicales s’abstiennent sur la modification de l’organigramme de ces services, sauf F.A FPT qui vote « pour ».

**Suppressions de postes :** Les suppressions de postes correspondent à des agents qui ont eu un grade en CAP, des agents qui ont changé de collectivité ou qui sont partis en retraite. La quantité de postes supprimés est la plus importante pour la ville, un peu moins pour la CA et est de trois pour le CCAS. Les Élus du personnel affiliés SUD demandent précisément le nombre de postes réellement supprimés et les chiffres généraux détaillés des tableaux d’effectifs. L’administration nous répond que le tableau des effectifs va être donné prochainement, car il est en cours d’élaboration. Les Élus du personnel affiliés SUD votent contre les suppressions de postes. Seul F.A FPT vote  « pour ».

**QUESTION IDENTIQUE DE L’ADMINISTRATION ET DES ÉLUS DU PERSONNEL AFFILIES SUD :**

**Détermination des ratios pour l’avancement a l’échelon spécial des agents de catégorie C hors filière technique : Consultation du CTP pour l’application du décret 2012-552 du 23 avril 2012 relatif a l’échelon spécial catégorie C notamment pour les quotas :**

Il s’agit d’un nouveau décret permettant une meilleure rémunération. L’administration nous informe que le ratio pour cet échelon sera de 100%. Cet échelon sera facilement accessible pour les agents qui rempliront les conditions. Les élus du personnel affiliés SUD se félicitent du ratio à 100%, mais souhaitent connaître une date à laquelle la CAP compétente se réunira afin d’examiner la liste des agents concernés figurant au tableau annuel d’avancement. L’administration nous répond que ces nominations auront lieu lors des CAP qui se réunissent tous les ans en début d’année et que la prochaine se fera donc au premier semestre 2013. L’administration nous dit qu’il n’y aura pas de rétroactivité, car la CAP se réunit pour l’année en cours.

**QUESTIONS DES ÉLUS DU PERSONNEL AFFILIÉS SUD :**

**Versement de l’indemnité de stage ou de formation en conformité avec l’article 7 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 :** L’administration nous répond que cette question a été traitée le 30 septembre 2010. Les taux fixés sont de 15,25€ pour un repas et 60€ pour des frais d’hébergement, petit déjeuné inclus. Un agent qui part en déplacement en relation avec son travail est indemnisé sur présentation des justificatifs et aux montants prévus.

**Demande de la prime NBI. Point déjà abordé lors d’un précédent CTP mais qui demeure à ce jour sans réponse :** L’administration nous répond que c’est logique que les deux agents de propreté ne bénéficient pas de la NBI car il n’y a pas de polyvalence de tâches. Pour le camion atelier, le temps passé en ZUS n’est pas quantifiable et pour les plombiers, il faut que 50% du temps de travail soit consacré à certaines tâches.

**Détail des postes budgétés qui sont vacants actuellement au tableau des effectifs :** L’administration répond que tous les postes vacants sont mentionnés sur la feuille bleue sauf les postes qui nécessitent une spécificité particulière avec une qualification également particulière.

**Information détaillée des postes dans l’objectif de la mise en place d’une procédure afin de résorber les emplois précaires ayant plusieurs années d’expérience conformément au texte de loi récent en la matière :** L’administration nous répond que la démarche est en cours, des agents ont été mis en CDI.

**Prise en compte des quotas prévus par les textes pour la promotion interne :** L’administration nous dit que la question a été traitée en 2010 et qu’elle applique déjà les décrets pour chaque cadre d’emploi. Les ratios sont tous à 100%, il n’y a plus de quotas sauf pour certains grades qui sont nationaux.

**Augmentation de l’effectif en fonction des besoins aux services signalisation et pavage :** L’administration nous répond que pour la signalisation il y a 2 équipes de 3 avec un recrutement prévu. Pour le pavage il y a 4 équipes de 3. Dans ce service, les agents ont souhaité mettre en œuvre des horaires d’été. Après concertation, l’administration est d’accord pour mettre en place des horaires d’été pendant les mois de juillet et août de 6h00 à 13h30 à condition qu’il y ait une équipe disponible qui sera pas d’astreinte l’après-midi à la fois du coté signalisation et pavage. Les Élus du personnel affiliés SUD se félicitent des horaires d’été, car c’est une demande du SYNDICAT SUD.



syndicatsudsa...

Saint-Quentin, le 31 mai 2012,

Les élus du personnel affiliés SUD

Mme GAYRAUD V. M.PIPART L. Mme. DUNESME M

**SYNDICAT SUD CT DE L’AISNE**

**12 rue de la comédie 02100 Saint-Quentin - Tél. 03 23 60 72 31- Fax : 03 23 05 11 60**

**Site** [**http://www.sudsaintquentin-ct.com/**](http://www.sudsaintquentin-ct.com/) **mail : syndicat.sud@ville-agglo-stquentin.fr**